

L'UDC exclut la députée Christina Meissner

L'élue est accusée d'avoir comploté pour assurer son élection à la vice-présidence du Grand Conseil. Elle a 30 jours pour faire recours



Christina Meissner

«Je n'ai jamais porté aussi bien mon nom: on me crucifie avant Pâques.» Christina Meissner a été exclue hier matin de son parti par le comité directeur. Une décision qui fait suite à son éviction du groupe parlementaire il y a une dizaine de jours.

La faute de la députée? Fin février, elle a accepté son élection à la première vice-présidence du Grand Conseil alors que son parti présentait un autre candidat, Patrick Lussi. Christina Meissner a profité d'un soutien des autres partis, ainsi que des femmes.

«Elle a comploté contre son parti pour se faire élire, dénonce Céline Amaudruz, présidente de l'UDC-Genève. C'est un précédent qu'on ne peut pas accepter. Le rapport de confiance est rompu. Le pire aurait été de laisser la situation en l'état. Je dois veiller à l'intérêt général du parti.»

Elle précise que le comité di-

recteur l'a exclue «à l'unanimité». La députée a toutefois 30 jours pour faire recours. Dans ce cas, elle défendra sa position lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Christina Meissner a été élue il y a une année au bureau du Grand Conseil. Ce qui, selon les usages, devait la porter cette année à la vice-présidence. «A cette époque déjà, nous avons convenu que son élection ne lui assurerait pas la vice-présidence l'année suivante, affirme Patrick Lussi, vice-président de la section genevoise. Si nous l'avons élue au Bureau, c'était pour lui donner un coup de pouce pour son élection municipale à Vernier au printemps 2015. Or, elle a lamentablement échoué et ne s'est pas fait réélire.»

Christina Meissner ne souhaite pas commenter davantage son éviction. Elle s'est toutefois montrée surprise. **Christian Bernet**